

Il fit choix du juge en chef Stuart pour présider aux délibérations, et soumit immédiatement certaines résolutions déclarant que l'union du Haut et du Bas-Canada devait être effectuée sous le plus court délai,—qu'une liste civile devait être accordée à la Couronne,—que la dette du Haut-Canada devait être payée par la Province-Unie,—et que les détails de la mesure devaient être laissés au Parlement impérial. Après deux jours de discussion, les résolutions furent adoptées à une majorité de douze voix contre trois, et le Conseil prorogé.

Voici les noms des conseillers qui votèrent pour et contre l'Union :

- Pour : MM. le juge en chef Stuart, Pothier, de Léry, Moffatt, McGill, de Rocheblave, Gerrard, Christie, Walker, Molson, Harwood, Hale (de Sherbrooke).

Contre : MM. Cuthbert, Neilson, Quesnel (Jules).

C'est ainsi que fut obtenu l'assentiment du Bas-Canada.

- Restait à obtenir celui de la province supérieure, beaucoup plus important aux yeux de l'Angleterre et du Gouverneur-Général.

- Le Haut-Canada venait, il est vrai, par l'intermédiaire de sa chambre d'Assemblée, de donner son adhésion à l'Union, mais

plus vives instances du clergé et du peuple ; car sa faible santé et ses goûts lui avaient toujours donné de l'éloignement pour la vie publique.

Il était à peine rendu au Parlement qu'il écrivait à sa femme : “ Si j'étais à mon choix, je serais au milieu de vous, au lieu de m'ennuyer ici. . . .

“ Je t'assure que d'un jour à l'autre je fais de nouvelles et plus fortes résolutions que jamais, de ne point mettre le pied dans la Chambre, une fois que j'en serai dehors. . . .

“ Tout ce que je puis dire, c'est que je compterai non pas seulement les jours, mais les heures qui me tiendront éloigné de ce que j'aime. . . .

“ Que celui-là est heureux qui, loin du tumulte et de l'embarras des affaires, vit tranquille au sein de sa famille. Mon bonheur n'a été troublé que depuis que je me suis mêlé de ces misérables affaires politiques, qui ne conviennent ni à mon caractère, ni à mes dispositions. Certaine femme que je connais bien me l'avait prédit ; mais il y a une espèce de fatalité qui entraîne malgré soi.”

Avec de pareilles dispositions on conçoit quel sacrifice ce fut pour M. Casgrain de consentir à entrer dans le Conseil Spécial à l'époque orageuse que traversait alors le pays, mais il dut céder aux sollicitations qui lui étaient faites. . . .

En 1837 il s'était déclaré à la suite du clergé contre le mouvement insurrectionnel. Ce n'est pas qu'il blâmât tout ce qu'on entreprit alors pour obtenir de l'Angleterre le maintien de nos droits, ni qu'il fût l'ennemi des intérêts des Canadiens. Non, mais aussi rempli de vrai patriotisme que tous ceux qui se retranchaient derrière ce mot, il voulait seulement essayer d'autres moyens plus en rapport avec ses sentiments, et obtenir par la persuasion ce que d'autres voulaient arracher par la violence. . . .

Sa conduite dans le Conseil est tout entière dans ce passage d'une lettre